

Lettre de mission à Madame Emilie Vayre
Vice-présidente des Personnels, de la qualité de vie et des conditions de travail

Madame la Vice-présidente, chère collègue,

En tant que Vice-présidente des Personnels, de la qualité de vie et des conditions de travail, vos missions consisteront, en étroite collaboration avec la Direction générale des services (DGS), les directions concernées par votre périmètre et l'ensemble de l'équipe présidentielle, à définir et mettre en œuvre la politique d'emploi de l'établissement, tout en veillant particulièrement à garantir la qualité de vie au travail et à améliorer les conditions de travail de l'ensemble des personnels.

Sur le volet des ressources humaines, vos missions consisteront à :

- Développer un environnement favorable à l'épanouissement professionnel des agents de l'université et poursuivre une politique ambitieuse de formation des personnels en lien avec la Direction des ressources humaines et de l'action sociale (DRHAS), la Vice-présidente en charge de l'Égalité et de la Lutte contre les discriminations et de l'action sociale ;
- Mener un dialogue social de qualité en lien avec les instances représentatives du personnel selon leurs compétences respectives (CSA, FSCCP AC) ;
- Contribuer à l'amélioration des conditions de travail des agents en prêtant attention aux difficultés particulières auxquelles sont confrontées les différents métiers et catégories de personnels. Sur ce plan, vous veillerez poursuivre l'accompagnement individuel ou collectif des personnels rencontrant des difficultés professionnelles ou relationnelles ;
- Mettre en œuvre le plan de prévention des risques professionnels, intégrant la prévention des risques psycho-sociaux et vous veillerez à traduire les informations récoltées dans le baromètre QVT en actions concrètes ;
- Maintenir la qualité des processus de recrutement en lien avec la lutte contre toutes les discriminations et en veillant à la pluralité des profils et compétences.

Pour les enseignantes-chercheuses et enseignants-chercheurs, enseignantes et enseignants :

- Organiser et suivre les campagnes d'emploi dans une perspective pluriannuelle, en s'assurant de l'affectation la plus équilibrée possible des ressources au regard des besoins pédagogiques et scientifiques, dans une démarche collégiale et transparente associant les composantes et les unités de recherche ;

- Veiller à la définition et à la mise en œuvre de lignes directrices de gestion claires et transparentes en matière de promotions internes et de régime indemnitaire ;
- Poursuivre le travail engagé pour accompagner le parcours administratif et pédagogique des enseignants vacataires ;
- Suivre l'organisation, la définition des ordres du jour et le déroulement du Conseil académique restreint aux personnels enseignants-chercheurs (CAC-R) et du Conseil d'administration restreint aux personnel enseignants-chercheurs (CA-R).

Pour les personnels BIATSS :

- Travailler à la valorisation des emplois, favoriser les parcours professionnels enrichissants et motivants, promouvoir une mobilité interne comme externe qui soit le reflet de la dynamique des carrières et de la progression des compétences ;
- Mettre en œuvre une politique salariale permettant la reconnaissance des parcours et des compétences et le maintien de l'attractivité de l'université dans une recherche d'équité et dans les limites des contraintes budgétaires ;
- Soutenir les équipes dans le cadre de la mise en œuvre de nouveaux projets.

Pour réaliser ces missions, vous bénéficierez d'une décharge de 128h d'enseignement par an sur la période de votre mandat. Celui-ci prendra effet au 1^{er} septembre 2025.

Je vous remercie, Madame la Vice-présidente, chère collègue, de votre implication dans la réalisation de nos objectifs en faveur d'une université ouverte, solidaire et ambitieuse.

Lyon, le 3 juillet 2025

Isabelle von Bueltzingsloewen

Présidente de l'Université Lumière Lyon 2

